

et, les ministres conservateurs auraient-ils refusé de passer l'arrêté du conseil nécessaire ? Ils n'auraient pas du tout pensé à en agir ainsi. Cela aurait été absurde.

Je dis avec la plus grande certitude de ne pas me tromper, que l'emploi de l'argent nécessaire pour l'administration publique pendant ces deux derniers mois, constitue une dépense instamment et immédiatement requise pour le bien public. On remarquera que toutes les précautions raisonnables sont prises pour prévenir tout abus de ce privilège dans l'accomplissement de ce devoir ; — je l'appelle un devoir — car je dis que non seulement nous étions libres d'agir, en vertu de ce statut, pour l'objet que j'ai mentionné, mais de plus, qu'il était de notre devoir de faire ce que nous avons fait. Nous n'avions pas d'alternative. Nous aurions violé le devoir que nous avions juré d'accomplir si, ayant cette loi devant nous, nous avions laissé les salaires de nos employés en souffrance et si nous n'avions pas accompli les autres actes nécessaires à la bonne administration de la chose publique. Le statut contient toutes les précautions possibles pour prévenir tout abus du privilège qui y est accordé. Le ministre qui a la responsabilité du service en souffrance, doit faire rapport qu'il y a nécessité urgente. Le conseil doit exiger la preuve qu'il est urgent et immédiatement nécessaire pour le bien public, que la dépense soit encourue, et alors le gouverneur général peut émaner son mandat. Je dirai de plus, que dans les circonstances, il était du devoir du gouverneur général d'émettre son mandat.

On dit que c'est la faute du parti libéral, si, à la dernière session, il n'a pas été pourvu à cette dépense. Il y a plusieurs réponses à faire à cette observation. Je pourrais y répondre en disant que c'est là une des questions qui ont été discutées aux élections qui viennent d'avoir lieu, et que le peuple, par son verdict, a envoyé une majorité de représentants du parti libéral en parlement, malgré l'accusation portée contre eux à ce sujet. Cela seul est une réponse complète. Mais on pourrait dire davantage : Ce que voulait l'ancien gouvernement, c'était que toutes les prévisions budgétaires fussent votées pour l'année entière. Je ne vois pas qu'il ait été déposé d'autre message de Son Excellence, ou qu'il ait été fait quelque autre proposition, à moins qu'elle n'ait été faite verbalement en chambre, ainsi que l'a dit mon honorable ami. Je n'ai pas le temps de vérifier davan-

tage l'exactitude de cette déclaration ; mais on n'essaye pas même de faire croire à l'existence d'une proposition quelconque comportant le vote de moins d'une année des prévisions budgétaires. Quel était le devoir de l'ancien gouvernement à cet égard ? Il est très clairement tracé dans l'un des extraits qui, je crois, ont été lus par l'honorable sénateur pour Halifax, lorsqu'il nous a renvoyés à la page 520 de l'ouvrage de May. Il y est expressément déclaré qu'un gouvernement ne doit pas demander, avant la dissolution, qu'on lui vote toutes les prévisions budgétaires de l'année, et lorsqu'on a lieu de croire que toutes les prévisions budgétaires de l'année ne sont pas requises. Voici le langage que l'auteur emploie : —

Si la dissolution a lieu au commencement d'une session, avant que le budget soit voté, il peut être nécessaire d'avoir des crédits partiels suffisants pour défrayer tous les services, celui de l'armée et de la marine aussi bien que celui du service civil, jusqu'à ce que le nouveau parlement puisse prendre en considération l'octroi des subsides.

Plusieurs exemples y sont donnés.

En 1857 et 1886, des subsides furent votés pour quatre et cinq mois ; en 1880 un vote fut donné autorisant la dépense des prévisions budgétaires pour l'espace de trois mois pour la marine et le service civil, et un octroi équivalent à quatre mois de dépenses, pour les fins de l'éducation — toujours suivant la longueur de la période de temps jugée nécessaire, en tenant compte de l'époque où la dissolution devait avoir lieu. En juin 1841, lord John Russell proposa de voter les subsides pour le temps qui devait s'écouler jusqu'à la fin d'octobre. Si, comme mon honorable ami l'a dit, une conversation a eu lieu, au cours de laquelle le gouvernement a proposé d'abandonner toute tentative de faire adopter les prévisions de toute l'année, cela n'a été fait qu'après beaucoup de débats, et qu'après qu'il eut acquis la certitude qu'il ne pouvait pas faire adopter l'ensemble des prévisions budgétaires.

Dans le cas de 1841, sir Robert Peel objecta que si les ministres faisaient voter les subsides jusqu'au mois d'octobre, cela permettrait au gouvernement de retarder la convocation du parlement jusqu'à ce mois-là, et M. Gladstone dit que le parlement devrait être convoqué aussitôt que possible. On doit toujours considérer que, quelle que soit la période pour laquelle le gouvernement se fait voter des subsides, même dans le cas où il est battu aux bureaux de votation, cela lui permet de garder le pouvoir et ne pas convo-